

19 avril 2006

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

MARIE BRIZARD ET ROGER INTERNATIONAL

(Eurolist)

- 1 - Ce jour à 11 heures, CIC Vizille Capital Finance, agissant pour le compte de la société Belvédère, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL, en application des articles 233-1 2° et 234-3 1° du règlement général.

Le 13 avril 2006, conformément au protocole d'accord du 23 décembre 2005, la société Belvédère a acquis la totalité des titres composant le capital de la société Duke Street Capital France 2, qui détient 1 514 031 actions de la société MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL représentant 69,3 % du capital et 74,1 % des droits de vote de la société¹ ; l'opération s'est réalisée sur la base d'un prix par transparence de 141 € par action MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL.

A la suite de cette acquisition, la société Belvédère détient directement et indirectement 1 514 031 actions de la société MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, au prix unitaire de 141 €, la totalité des actions MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL qu'il ne détient pas directement ou indirectement, soit 670 632 actions.

La société Belvédère déposera à la suite de la présente offre, si les conditions le permettent, un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL demeurant dans le public, en application des dispositions des articles 236-3 et 237-1 du règlement général.

En prévision de cette opération, la société Belvédère a demandé à Détroyat Associés d'apprécier l'évaluation des actions MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL réalisée par CIC Vizille Capital Finance. L'Autorité des marchés financiers a donné son accord sur le choix de cet expert.

- 2 - L'Autorité des marchés financiers a demandé à Euronext Paris SA de maintenir la suspension de la cotation des actions MARIE BRIZARD & ROGER INTERNATIONAL jusqu'à nouvel avis.

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 184 663 actions et 3 169 264 droits de vote.